Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le - 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_03-DE

Mis en ligne le : - 6 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 40
Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date de la convocation : le 17/02/2023
Date d'affichage : le 17/02/2023

Objet :

N° 2023-03
Programme d'actions 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Séance du mercredi 1 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à 8 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le seize février à 11 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (14) :
Pays d'Orange en Provence (2) : JACQUIN Jean-Pierre, MARQUOT Xavier
Communauté de Communes Vaison Ventoux (6) : DURAND Laurent, LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre, ROUX Frédéric
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : BERNARD Sébastien, CHARRASSE Daniel, DONZE André, ROCHAS Pascale
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : MANCIP Christian
Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (1) :
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : SALIN Olivier

EXCUSES (8) :
Les Sorgues du Comtat Agglomération (3) : BERARD Jean, ESPENON Evelyne, GEEL Cyrille
Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : GIRARD Elie
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (2) : FLAGEAT Patrice, GIRARD Guy

Secrétaire de séance :
M. André DONZE

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le - 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_03-DE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

Vu la note transmise aux délégués ;

Vu l'avis du Bureau réuni en date du 1er février 2023,

Monsieur le Président expose :
Dans l'optique de la préparation du budget 2023, il est proposé d'examiner la programmation annuelle du Syndicat.

Le tableau annexé détaille le programme d'actions prévisionnel :

- listing des actions programmées, cout et financement estimé,
- une répartition des actions en fonctionnement ou en investissement,
- une répartition des actions GEMAPI / hors GEMAPI,
- une caractérisation du bénéfice (local/ global) et l'identification des bénéficiaires concernés.

Il s'agit principalement d'actions déjà définies et validées dans les dossiers de contrat de rivière et de PAPI. Elles bénéficieront de financements.

Faisant suite à cet exposé, Monsieur le Président soumet la proposition au vote du Comité Syndical.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

LE COMITÉ SYNDICAL

A l'unanimité

VALIDE le programme d'actions 2023, sous réserve de l'octroi définitif de subventions ;

VALIDE la définition du bénéfice local/ global sur la base du tableau annexé ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le - 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_03-DE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU

Le Secrétaire de séance,
André DONZE

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 084-200044402-20230301-2023_03-DE